Pratiques Spécialisées en Médiation Par l'Animal - PSMPA - Module 4/4 : Créer et piloter son activité professionnelle en Médiation Par l'Animal

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 2398150F — Mise à jour : 14 avril 2026

Organisme responsable : **UMANIMA FORMATION LED**

Présentation de la formation

Objectifs

Le module **Créer et piloter son activité professionnelle en Médiation Par l'Animal*** s'adresse aux personnes qui souhaitent acquérir les compétences nécessaires à la création et au développement de leur autonomie professionnelle.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir validé l'un des 2 modules suivants de la formation de **Pratique Spécialisée en Médiation Par l'Animal – PSMPA** :

- Construire la coopération et l'accordage avec son partenaire animalier pour réaliser de la médiation animale.

ET / OU

- Construire et mener un projet individualisé de médiation par l'animal *.

De plus, les participants doivent justifier d'un **projet de création ou de reprise d'entreprise**.

Programme

- Construire et gérer son plan financier
- Construire et utiliser son plan de communication en Médiation Par l'Animal
- Choisir et construire le statut juridique adapté à son activité de Médiation Par l'Animal
- Construire les supports de gestion et administratifs adaptés en ayant assimilé leur utilisation
- Gérer son projet de communication en Médiation Par l'Animal

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	**Sans niveau spécifique**

Métiers associés

A1408 — Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
1988946S	Présentiel	Saint-Gilles	30/11/2026	11/12/2026

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2214676S	Présentiel	Saint-Gilles	22/11/2027	03/12/2027

Source : GREF Bretagne #2398150F